



Quels sont les grands enjeux quotidiens auxquels doit faire face un responsable opérationnel qualité sécurité et environnement, rattaché au GIE Atlantique ?

Christophe Freland : « Pour rappel, le GIE Atlantique (Groupement Inter Entreprises) regroupe depuis 2002 des entreprises prestataires d'EDF qui interviennent sur les sites nucléaires du Blayais, Civaux et Golfech. La vocation de ce groupement est d'apporter appui et assistance aux 65 entreprises adhérentes, en matière de prévention, de sécurité, de radio protection, d'hygiène et de bien-être de l'homme au travail. Ces entreprises membres (grands groupes et entreprises locales) sont toutes des entreprises de maintenance qui sont engagées aux côtés de leur client EDF dans une démarche d'amélioration continue de prévention des risques. Notre rôle est de les accompagner, de les faire monter en compétences et de les fédérer autour de ces enjeux. Il s'agit d'une approche de partage et d'harmonisation des pratiques afin que tous les collaborateurs permanents EDF et prestataires, partagent et appliquent la même culture sécurité sur les sites nucléaires ».

Pouvez-vous nous rappeler les risques auxquels sont exposés les salariés travaillant dans un centre nucléaire ?

Christophe Freland : « Ce sont d'abord les risques traditionnels de l'industrie : déplacement, chute de plain-pied, manutention manuelle ou mécanique, risques liés au bruit... auxquels s'ajoutent des risques spécifiques à l'activité d'une centrale nucléaire : ceux liés aux rayonnements ionisants qui impliquent le port d'Equipements de Protection Individuelle spécifiques, notamment l'utilisation d'appareils qui permettent de détecter et de contrôler le niveau de radiations ».

Comment s'organise concrètement votre démarche d'accompagnement de la qualité sur les 3 sites nucléaires ?

Christophe Freland : « Tout d'abord, il faut savoir que la politique qualité sur les exploitants nucléaires fait l'objet d'un arrêté de 1984. EDF a ensuite décliné cet arrêté au travers d'une note technique qui décrit l'ensemble des exigences en matière d'intervention, d'analyse des risques afin de garantir la sûreté nucléaire et la disponibilité des installations. L'exploitant a en charge la surveillance de l'activité et des contrôles techniques sont régulièrement réalisés. Un site nucléaire est soumis à des obligations en matière de qualité, auxquelles aucune entreprise ne peut se soustraire et notre mission est de sensibiliser et d'aider les entreprises prestataires à appréhender ses exigences ».

Comment mobilisez-vous le management et les opérationnels aux enjeux de prévention des risques sur le site du Blayais ?

Christophe Freland : « Sur les sites nucléaires, on se doit d'être exemplaire en matière de prévention des risques. Le nucléaire est suffisamment controversé pour que l'on ne se donne pas d'arguments supplémentaires. Avec la certification OHSAS 18001* obtenue en janvier 2008 (et renouvelée en octobre de la même année), la Centrale Nucléaire du Blayais s'inscrit dans une démarche volontariste d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. Cela implique une mobilisation sans distinguo des agents EDF et des agents des entreprises prestataires. Ainsi toute nouvelle recrue (notamment les salariés intérimaires) reçoit une formation spécifique obligatoire pour travailler sur un site nucléaire. Le GIE travaille, par ailleurs, à l'accueil des « primo intervenants ». Ce sont des professionnels qualifiés dans leur métier, qui ont reçu leur formation dans les six derniers mois mais qui ne sont jamais intervenus sur un site nucléaire. Nous les détectons et mettons à leur disposition des modules d'accompagnement. Le parc nucléaire s'est en outre, engagé en 2006 dans une démarche appelée « performance humaine » qui s'appuie sur six pratiques préconisées par l'AIEA*, afin d'éliminer les situations à risque d'erreurs humaines. Elles permettent de fiabiliser les interventions, de s'assurer que tous les professionnels « fassent bien du premier coup ». Nous avons ainsi formé cinq cents personnes, sur les trois sites, à l'appropriation de ces outils de comportement comme la « minute d'arrêt » par exemple, qui invite à la prise de conscience du risque avant de passer à l'action ».



Comment surveillez-vous l'exposition des collaborateurs aux rayonnements ionisants ?

Christophe Freland : « Sur les sites nucléaires, l'opérateur est exposé à deux risques radiologiques : l'irradiation (source émettrice de rayonnement à distance de l'organisme) et la contamination (la source est au contact de l'organisme). La protection contre les rayonnements suppose donc la surveillance des locaux, du matériel et des salariés. La dosimétrie des travailleurs ne peut pas dépasser vingt « msv » par an, soit moins d'un « sievert » pour cinquante ans de travail. Si la dose absorbée d'énergie rayonnante transférée à une quantité de matière se mesure en « gray », il faut savoir qu'en radio protection, on utilise le sievert qui prend en compte le degré de nocivité biologique de chaque type de rayonnement. C'est la raison pour laquelle, nous surveillons attentivement l'exposition des salariés. Il existe deux types de mesure : la dosimétrie active qui enregistre en temps réel l'irradiation (un boîtier individuel à porter sur soi appelé « dosimètre opérationnel») et la dosimétrie passive (dosimétrie en temps différée) qui mémorise la dose reçue sur un mois pour les travailleurs de catégorie A qui sont les plus exposés. Toutes ces données sont centralisées dans un fichier national mis en place par l'Institut de Radio protection et de Sureté Nucléaire (IRSN) afin d'éviter aux prestataires extérieurs plutôt mobiles un cumul de doses au-delà de la limite réglementaire ».

Pouvez-vous me citer des exemples de solutions techniques mises en place à la centrale du Blayais pour protéger les salariés et prévenir des risques ?

Christophe Freland : « Les causes majeures des accidents étant les déplacements, le CNPE du Blayais a supprimé les trottoirs et privilégié les pentes douces. Il a réalisé en outre un balisage particulier pour signaler les marches d'escalier. Afin d'améliorer l'environnement et les conditions de travail, nous sensibilisons aussi les salariés sur la possibilité pour eux de rédiger à tout moment une « Proposition d'Amélioration de la Sécurité » Il s'agit de formaliser un problème rencontré et d'être force de proposition sur une solution. Certaines pratiques dites performantes peuvent être primées lors de challenges sécurité et être prescrites à l'ensemble du parc nucléaire. En 2008, on dénombre vingt cinq propositions d'amélioration sur la centrale du Blayais. Il existe une véritable richesse de partage, de confrontation de points de vue entre les agents des entreprises prestataires et les permanents EDF. Cette émulation en matière de prévention des risques, que l'on retrouve également entre les différents sites nucléaires, contribue à professionnaliser notre démarche sécurité ».

Quelles recommandations et préconisations pourriez-vous faire à des entreprises qui n'ont pas encore engagé de politique volontariste en matière de sécurité ?

Christophe Freland : « La première étape, selon moi, est de considérer la sécurité comme une vraie compétence professionnelle, ce que fait très bien Adia. La phase d'accueil et la période d'intégration d'un nouveau salarié dans l'entreprise constituent un moment propice de partage et de prise de conscience des risques. De bonnes conditions d'accueil permettent, en effet, de placer le salarié dans une situation favorable. C'est la raison pour laquelle, tous les sites nucléaires proposent aujourd'hui un accueil sécurité standardisé qui est systématiquement diffusé aux nouveaux arrivants. La mise en œuvre d'une politique sécurité passe nécessairement par un engagement fort de la Direction Générale et doit impliquer tous les niveaux du management. Elle s'appuie sur une rigueur d'exemplarité et de responsabilité.

Ces exigences sécurité élèvent le niveau global de l'entreprise, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et constituent un véritable levier de performance ».

*AIEA : L'agence Internationale de l'Energie Atomique aide à la promotion de l'usage pacifique de l'énergie atomique dans le monde. Elle dépend directement du Conseil de sécurité des Nations Unies.

*OHSAS 18001 : est un texte à caractère normatif qui décrit un système d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail. C'est une référence internationale.

Propos recueillis par Alexandra Epailard, Responsable Fidélisation Clients Adia